



ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

LES ENTREES EN FORMATION EN 2020 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Plus de 100 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi en 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes, soit +10% sur un an, malgré la crise sanitaire et grâce à la forte mobilisation du CPF autonome.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 100 800 entrées en formation ont été enregistrées en 2020, soit +10% en un an (+13% au niveau national). Cette année a particulièrement été marquée par deux éléments. Tout d'abord, les entrées en formation ont été fortement freinées par la crise sanitaire notamment lors du premier confinement au printemps avant un net rebond pendant l'été. Cette année se caractérise également par la part importante des formations de type « CPF autonome » qui représentent 36% des formations suivies.

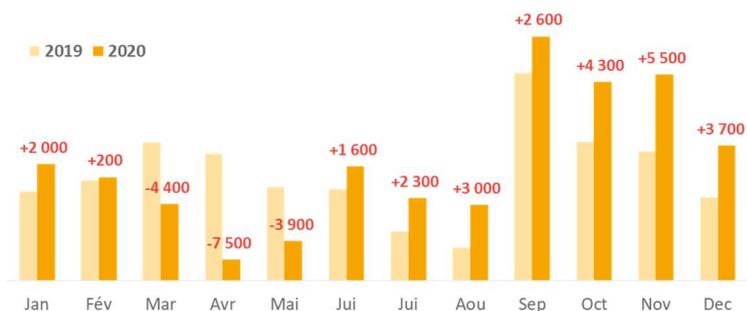
Des évolutions disparates

En raison de la crise sanitaire, l'année 2020 s'est évidemment révélée particulière. Pendant le premier confinement, de mars à mai, les entrées en formation se situent à un niveau très inférieur à celui de 2019 (avec un « quasi arrêt » des formations en avril). Dès le mois de juin, un net rebond est observé, avec de fortes hausses par rapport aux mêmes périodes en 2019. Ce rattrapage a plus que compensé les faibles niveaux du confinement, puisqu'au total sur l'année, les entrées sont en hausse de +10% par rapport à l'année précédente.

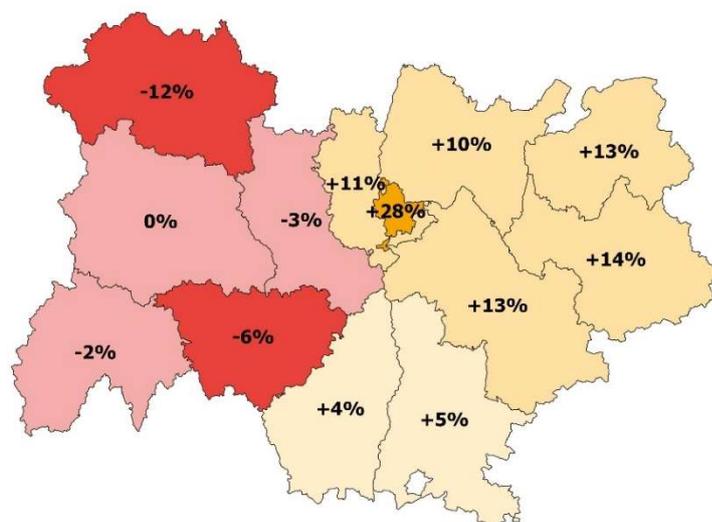
Le confinement a renforcé les disparités territoriales (cf. Carte 1), avec une distinction particulièrement marquée entre l'Est (en hausse) et l'Ouest (en baisse) de la région, et une très forte hausse sur la métropole lyonnaise.

En fonction des publics, des disparités existent également : baisse du nombre de formations pour les demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi (-15%) ou habitant dans une zone de revitalisation rurale (-30%), hausse modérée pour les jeunes de moins de 26 ans (+2%, contre -1% au niveau national), et hausse particulièrement forte pour les stagiaires qualifiés ou diplômés.

Graphique 1 : Evolution 2019 / 2020 des entrées en formation par mois



Carte 1 : Evolution 2019 / 2020 des entrées par département



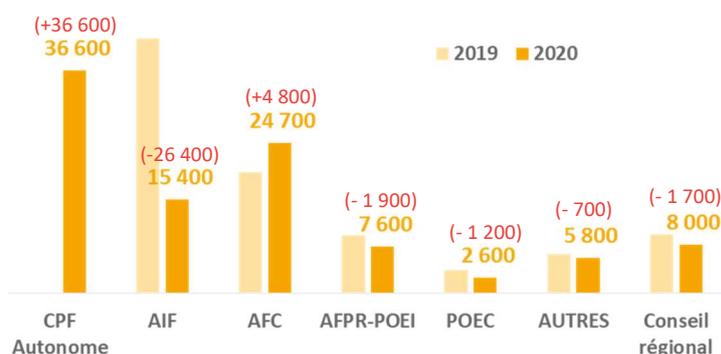
36%

DES FORMATIONS EN 2020 FINANCEES PAR LE CPF AUTONOME



Les entrées en formation sont en hausse de + 10% entre 2019 et 2020 (soit + 9 400), mais l'analyse de l'évolution annuelle par type de formation* est complexifiée par le fait que le CPF autonome était comptabilisé parmi les AIF en 2019. Ainsi, le nombre d'entrées en AIF a diminué de -63% en 2020 par rapport à 2019 par glissement vers les CPF autonomes. En dehors du CPF autonome, les formations de type AFC sont les seules orientées à la hausse (+24%). A l'inverse, on observe des baisses marquées en AFPR-POEI (-20%), POEC (-32%) et Conseil régional (-18%).

Graphique 2 : Nombre d'entrées et évolution par type de formation



* cf. page 8 pour précisions sur les différents types de formations

Tableau 1 : Formations avec les plus fortes hausses en 2020

Formation	Entrées	Evolution
CONDUITE AUTO	4 200	+3000
LOGICIEL BUREAUTIQUE	3 200	+2300
ANGLAIS	4 200	+1500
CREATION ENTREPRISE / CONSTITUTION SOCIETE	5 400	+1000
LANGUES	1 500	+900
PREPARATION ENTREE EN FORMATION	1 000	+900
BUREAUTIQUE	1 300	+800
DECOUVERTE ORDINATEUR	1 200	+600

Tableau 2 : Formations avec les plus fortes baisses en 2020

Formation	Entrées	Evolution
MISE A NIVEAU	1 000	-3 100
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	1 100	-800
GESTION ENTREPRISE ARTISANALE	0	-600
CHOLEUR CHARGEUR	10	-500
ORIENTATION PROFESSIONNELLE	700	-500
GESTION HOTEL RESTAURANT BAR	200	-400
RESTAURATION RAPIDE	1 500	-400
SENSIBILISATION INTERNET	20	-300

La formation « **Conduite auto** » (mobilisée à 90% dans le cadre d'un CPF autonome) a connu une forte hausse en 2020. Les domaines de la **bureautique**, des **langues** et la **création d'entreprise**, qui sont des formations facilement réalisables à distance en période de confinement, ont également connu des **hausse importantes en 2020**. Au contraire, on retrouve notamment des formations relatives à l'**Hôtellerie-Restauration**, secteur très impacté par la crise sanitaire, parmi les **plus fortes baisses** en 2020.

50% des formations en 2020 financées par Pôle emploi, 36% par le CPF autonome

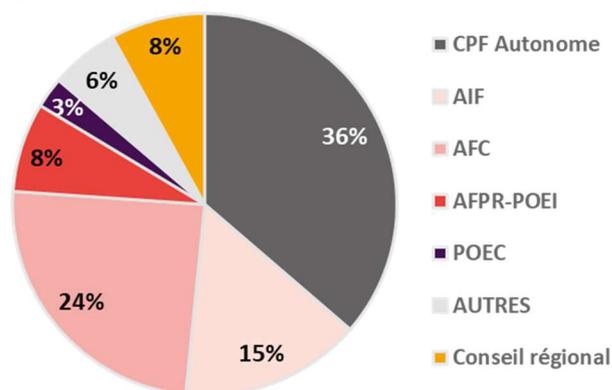
Pôle emploi a financé 50% des formations aux demandeurs d'emploi en 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes (et 78% des formations hors CPF autonomes) :

- 24 700 AFC (24%)
- 15 400 AIF (15%)
- 7 600 AFPR/POEI (8%)
- 2 600 POEC (3%, cofinancées avec les OPCO)

36 600 entrées en formation (36%) ont été financées intégralement par le **CPF autonome**.

Le Conseil Régional a financé 8% des formations aux demandeurs d'emploi en 2020.

Graphique 3 : Répartition des entrées en formation en 2020 par type de formation



Des durées et des profils de stagiaires différents selon le type de formation

En moyenne, la durée d'une formation s'élève à 380 heures avec des disparités importantes :

- 70 heures pour les formations financées via le CPF autonome
- 280 heures pour les AFPR/POEI
- 300 heures pour les AIF
- 470 heures pour les AFC.
- 1 340 heures pour le Conseil Régional (cursus longs : notamment infirmier et aide-soignant)

De même, les profils des stagiaires peuvent varier selon le type de formation.

Le CPF autonome est mobilisé plutôt par des hommes (54%), d'âge intermédiaire (75% ont entre 25 et 49 ans) et avec un niveau de formation ou de qualification élevé. Ils sont plus souvent en accompagnement Suivi (35% contre 18% pour les hors CPF) mais moins souvent indemnisés (79% contre 89% pour les hors CPF).

Les formations financées par le Conseil Régional concernent majoritairement des femmes (61%) de moins de 30 ans (53%). 39% sont de niveau bac (contre 26% pour l'ensemble des stagiaires). Seulement 66% sont indemnisés et les séniors sont très peu représentés (7%).

Les bénéficiaires des **formations financées par Pôle emploi** sont plus souvent indemnisés.

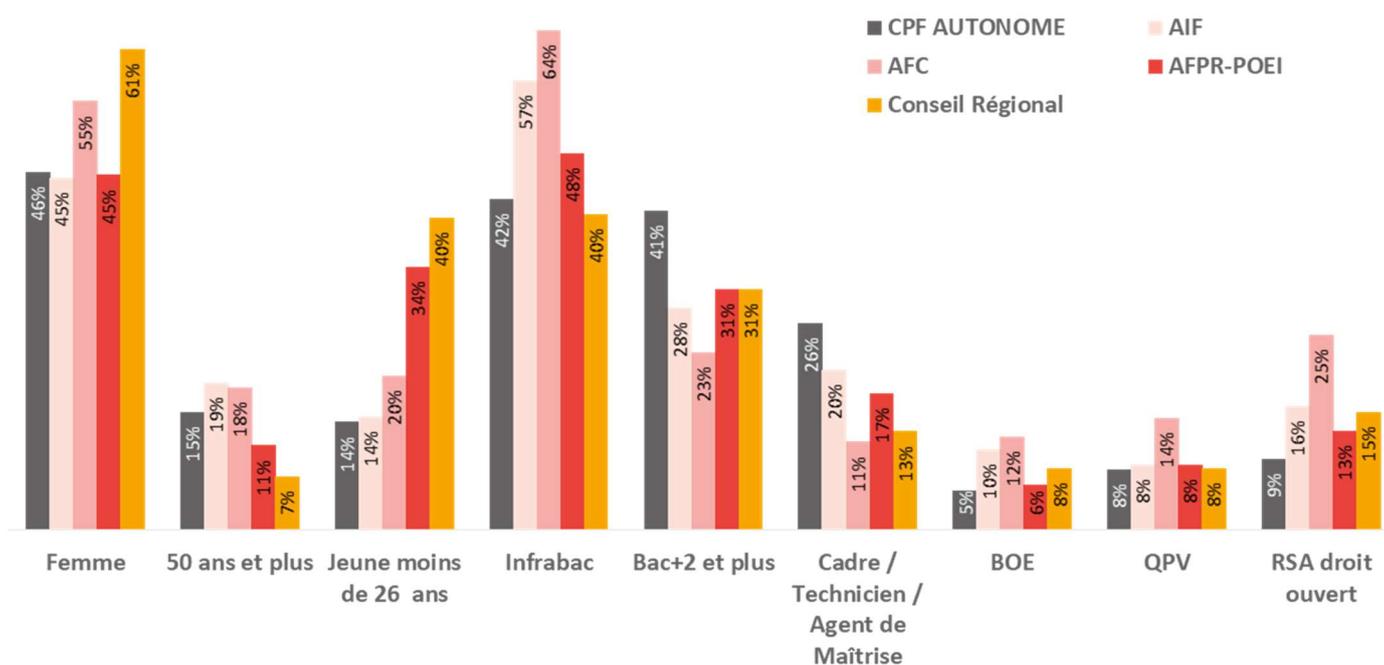
Leurs profils varient sensiblement selon qu'ils suivent des formations collectives (AFC), individuelles (AIF) ou rattachées à un engagement d'une entreprise (AFPR/POEI).

Ainsi, les **AFC** s'adressent plus souvent aux femmes (55%), aux non qualifiés et aux publics éloignés de l'emploi (25% sont bénéficiaires du RSA, 14 % sont en QPV).

Les jeunes sont moins présents dans les formations en **AIF** (14% ont moins de 26 ans).

Au contraire, les stagiaires en **AFPR/POEI** sont jeunes (48% ont moins de 30 ans) et plus souvent en accompagnement Suivi (29%).

Graphique 4 : Poids des publics selon le type de formation



Lecture : Les femmes représentent 46% des stagiaires en CPF autonome. Elles pèsent 61% des formations du Conseil régional.

« Français Langue Etrangère », la plus fréquente en 2020

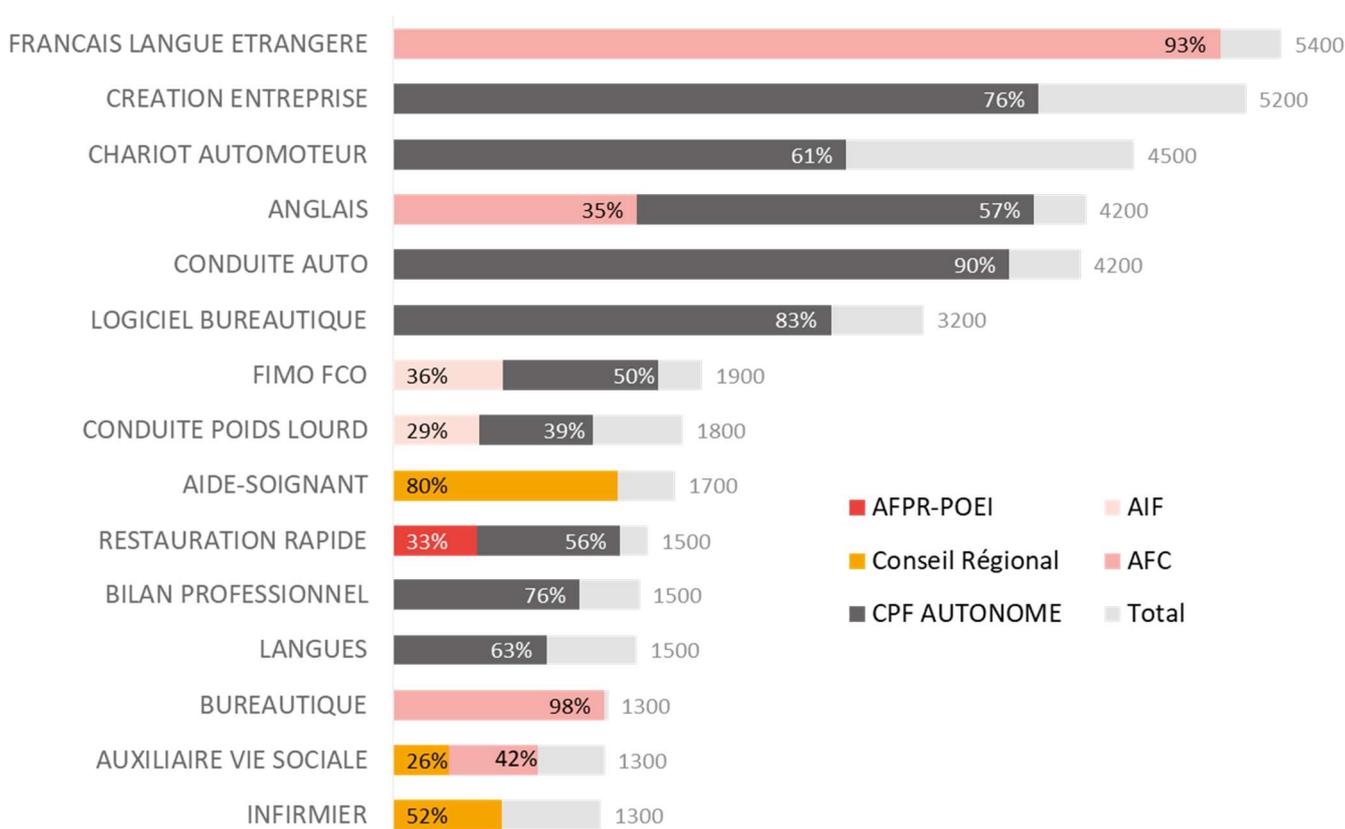
La formation **Français langue étrangère** est la plus représentée en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020 tandis qu'au niveau national cette formation arrive au 9^{ème} rang. Cette formation est presque totalement financée en AFC.

Parmi les formations les plus fréquentes, nombreuses sont celles mobilisées prioritairement via le CPF autonome, notamment : « **Création d'entreprise** », « **Chariot automoteur** », « **Logiciel Bureautique** », ou encore « **Conduite Auto** » (à noter que celle-ci est la première formation au niveau national, mais seulement en 5^{ème} position en Auvergne-Rhône-Alpes).

D'autres spécificités sont à noter parmi ce top 15 :

- part importante de formations financées par le Conseil Régional parmi « **Aide-soignant** », « **Auxiliaire de vie sociale** », et « **Infirmier** »
- Part importante d'AFPR / POEI parmi « **Restauration rapide** »
- Part importante d'AFC parmi « **Anglais** », « **Bureautique** », et « **Auxiliaire de vie sociale** »
- Part importante d'AIF parmi « **FIMO FCO** » et « **Conduite poids lourd** »

Graphique 5 : TOP 15 des formations suivies en 2020 et principaux financements



Impact des plans et dispositifs sur les entrées en formation

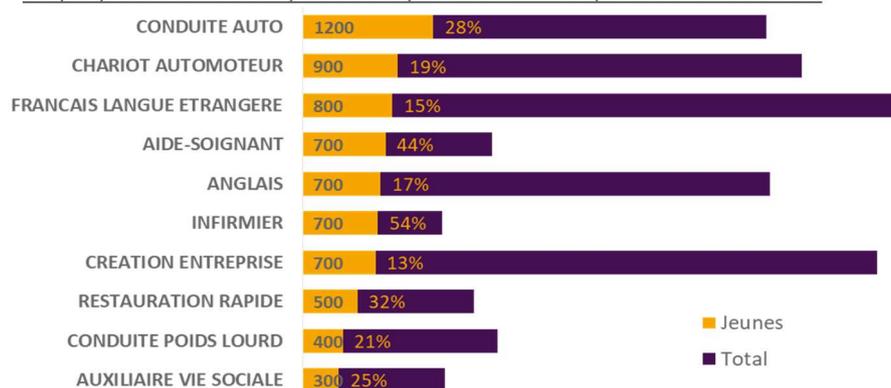
En Auvergne-Rhône-Alpes, depuis 2019 dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences ou depuis l'été 2020 avec le plan #1jeune#1solution, Pôle emploi se mobilise pour la formation des demandeurs d'emploi afin de favoriser l'insertion des jeunes ou des demandeurs les plus fragilisés mais également de répondre aux besoins de compétences dans les secteurs prioritaires.

Zoom #1jeune#1solution

20 600 entrées en formation en 2020 de **jeunes de moins de 26 ans** soit 20% des entrées en formation (contre 16% de la DEFM). Un quart de leur formation est financée par le CPF autonome. **Ce public mobilise moins ce financement** par insuffisance d'alimentation du compte personnel de formation due à leur plus courte vie professionnelle. En revanche, les jeunes représentent **40% des formations financées par le Conseil régional et 40% dans le domaine Santé secteur sanitaire.**

Les stagiaires et les formations suivies par les jeunes ont certaines spécificités. Plus de la moitié des formations suivies par les jeunes sont des **formations longues de 300 heures ou plus** (37% pour l'ensemble des formations). 40% ont le **niveau bac** (contre 26% de l'ensemble des stagiaires) et 30% sont **employés non qualifiés** (21% pour l'ensemble des stagiaires).

Graphique 6 : TOP 10 des formations jeunes en 2020 et poids dans l'ensemble



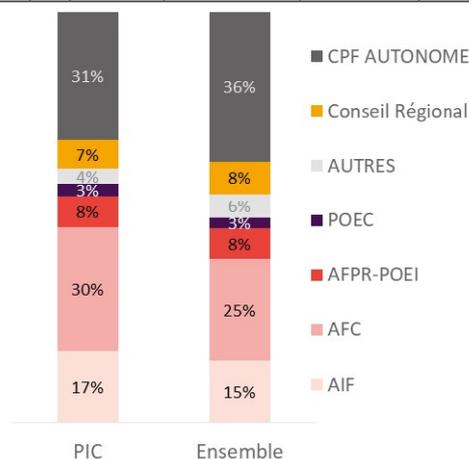
Parmi les formations les plus suivies par les jeunes, trois domaines se distinguent : **Transport, Santé et Langues.** La part de jeunes est particulièrement forte pour les 2 principales formations en santé : 54% des stagiaires d'infirmier et 44% d'Aide-soignant.

A contrario, pour les Langues (FLE et anglais) et la Création d'entreprise -dans le TOP 10 formations jeunes – la part des jeunes n'est que de 15% des stagiaires (contre 20% pour l'ensemble des formations).

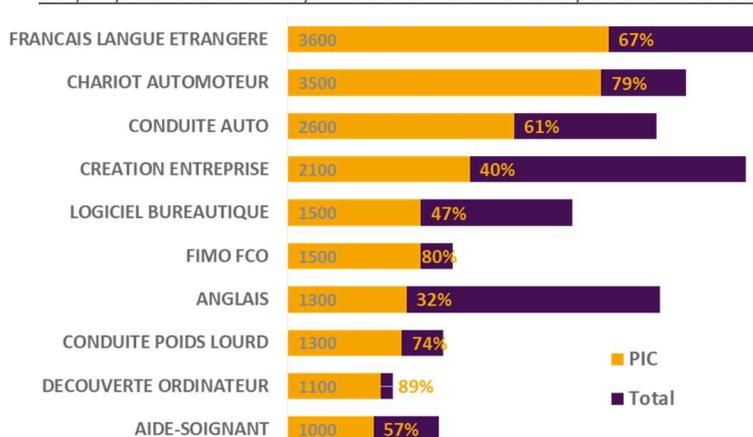
Zoom public éligible au Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

Le public éligible au PIC regroupe l'ensemble des stagiaires de niveau infra bac, ou par dérogation régionale, les stagiaires jusqu'à bac+2 résidant en QPV ou ZRR ou les femmes suivant une formation dans le numérique. **En 2020, 55 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi éligibles au PIC** ont été enregistrées, soit **55% des formations** et **+3%** par rapport à 2019. Le poids de ce public diffère fortement selon les territoires et les caractéristiques des stagiaires. Ainsi, les stagiaires éligibles au PIC représentent **81% des formations de la Haute-Loire, 73% dans le Cantal et 71% dans l'Allier** tandis qu'ils sont **moins de 50% dans les formations du Rhône et des 2 Savoie.** Les hommes sont surreprésentés dans ces formations (55% contre 50% pour l'ensemble), de même que les **séniors** ou les **demandeurs éloignés de l'emploi.** Ces formations sont plus souvent financées par les **AFC** (30%) ou **AIF** (17%) et ont moins recours au CPF autonome (31%) que l'ensemble des formations.

Graphique 7 : Répartition des formations par type



Graphique 8 : TOP 10 des formations PIC en 2020 et poids dans l'ensemble

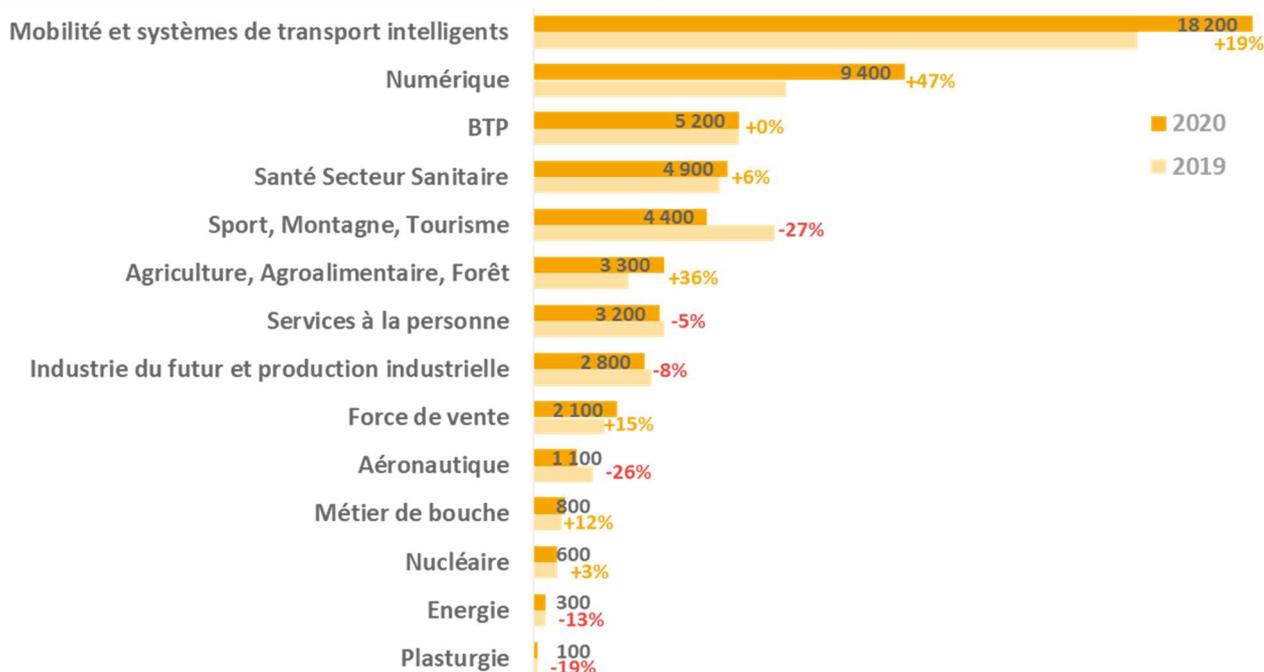


Zoom « Domaines d'Excellence (DOMEX) »

Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes agit sur les secteurs les plus stratégiques pour la région, les domaines d'excellence (DOMEX). Au total, **56 000 entrées en formation** relèvent de DOMEX, soit **5 000 de plus qu'en 2019 (+10%)**.

La **Mobilité et système de transport intelligents** est le secteur le plus mobilisé en formation et a évolué de +19% en 2020. Les plus fortes progressions portent sur le Numérique (+47%), l'Agriculture, agroalimentaire et forêt (+36%). Les plus importantes baisses concernent deux DOMEX : Sport, Montagne et Tourisme (-27%) et Aéronautique Métallurgie (-26%).

Graphique 9 : Entrées en formation par DOMEX en 2020 et 2019



Principales caractéristiques des formations relevant des DOMEX

NB : Les DOMEX « Plasturgie » et « Energie » n'ont pas été détaillés au vu de leurs faibles volumes d'entrées en formation.





Industrie du futur et production industrielle

CLASSEMENT DES FORMACODES

1. Maroquinerie
2. Conduite installation industrielle
3. Maintenance industrielle

1/5 - 25 ans
1/3 AFPR-POEI
Formations longues



Agriculture, Agro-alimentaire, Forêt

CLASSEMENT DES FORMACODES

1. Gestion exploitation agricole
2. Bonnes pratiques hygiène agroalimentaire
3. Méthode HACCP

3/4 25 à 49 ans
ZRR et Conseil Général surreprésentés



Aéronautique Métallurgie

CLASSEMENT DES FORMACODES

1. Soudage
2. Usinage
3. Chaudronnerie

2/3 infra-bac
3/4 formations longues
1/2 AFC
1/4 - de 25 ans

91% 



Service à la personne

CLASSEMENT DES FORMACODES

1. Auxiliaire de vie
2. Petite enfance

1/2 formations niveau CAP-BEP
1/4 - de 25 ans
9/10 formations longues

90% 



Nucléaire

CLASSEMENT DES FORMACODES

1. Habilitation nucléaire (90%)
2. Prévention sécurité nucléaire (4%)
3. Génie Civil (2%)

1/4 - de 25 ans
2/3 Infra-bac
Formations courtes

89% 



Sport, Montagne, Tourisme

CLASSEMENT DES FORMACODES

1. Restaurant rapide
2. Cuisine
3. Education sportive

1/5 AFPR-POEI
1/4 - de 25 ans



Force de vente

CLASSEMENT DES FORMACODES

1. Secrétariat assistantat commercial
2. Vente distribution
3. Prospection vente

1/3 formation niveau Bac ou Bac+2
2/3 formations longues
2/5 AFPR-POEI

63% 



Métiers de bouche

CLASSEMENT DES FORMACODES

1. Pâtisserie
2. Boulangerie
3. Commercialisation vin spiritueux

3/4 25 à 49 ans
2/3 formations longues
1/3 AFC
1/2 formation niveau CAP BEP



Santé (Secteur prioritaire)

CLASSEMENT DES FORMACODES

1. Aide-soignant
2. Infirmier
3. Auxiliaire puériculture

3/4 Bac ou plus
1/3 - 25 ans
1/2 Conseil Régional
Formations longues

85% 

Sources et méthodes

SOURCES

Les données ici présentées sont issues du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des trois types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.
- depuis le début de l'année 2020, les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : depuis le premier trimestre 2020, il s'agit des formations financées par les demandeurs d'emploi via l'application Mon compte personnel de formation (**CPF Autonome**). S'ajoute à celles-ci les stages financés par les **Conseils régionaux** et de la **Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC)**, financée par les OPCO et Pôle emploi. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux.

Directeur de la publication
Frédéric TOUBEAU, Directeur Régional, Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisation
Service Statistiques, Etudes et Evaluation, Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Contact
stat.ara@pole-emploi.fr

